Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Recu en préfecture le 17/11/2023

Publié le



République Française Département du Puy de Dôme **Commune d'OLBY** 

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mardi 14 novembre 2023

Référence
2023_061

Objet de la délibération

Délibération portant sur l'adhésion au pôle santé travail du centre de gestion

	Nombre de membres		
	Afféren ts	Présent s	Qui ont pris part au vote
-	14	13	14

Date de la convocation 06 novembre 2023

Date d'affichage 17 novembre 2023

Vote
Pour: 14
Contre: 0
Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND Le : 17 novembre 2023

Εt

Publication ou notification du : 17 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

<u>Présents</u>: M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric

Excusé(s) ayant donné procuration: Mme GUILLAUME Michelle, Mme FINET Hélène (pouvoir à M CARAY Frédéric)

Absent excusé:

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Objet de la délibération : Délibération portant sur l'adhésion au pôle santé travail du centre de gestion

## Rapporteur: Samuel GAUTHIER

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi, Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023

Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le



ID: 063-216302570-20231114-2023\_061-DE

## Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'ADHÉRER aux missions à compter du 1er janvier 2024,
- D'AUTORISER l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le centre de gestion du Puy-de-Dôme;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

> Le Maire Samuel GAUTHIER